

Fin 2020, l'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite s'élève à 62 ans et 4 mois pour les retraités de droit direct résidant en France. Il est en augmentation de 1 an et 9 mois depuis 2010, c'est-à-dire juste avant l'entrée en vigueur de la réforme des retraites de la même année, mais moins fortement depuis 2016. Entre les générations 1949 et 1959, la proportion de personnes déjà retraitées à 61 ans a baissé de 47 points, passant de 76 % à 29 %.

L'âge moyen de départ à la retraite augmente de 1 an et 3 mois entre les générations 1949 et 1953 ; la durée moyenne passée à la retraite diminuerait en conséquence légèrement entre ces deux générations. Quelle que soit l'année de naissance, la durée espérée de retraite pour les femmes est supérieure à celle des hommes, du fait de leur plus grande espérance de vie.

L'âge moyen de départ à la retraite augmente moins fortement depuis 2016

Fin 2020, l'âge conjoncturel de départ à la retraite est de 62 ans et 4 mois (*graphique 1 et encadré 1*) pour les retraités résidant en France. Les femmes partent en moyenne 7 mois après les hommes : 62 ans et 7 mois pour les femmes et 62 ans pour les hommes. L'âge conjoncturel de départ à la retraite augmente de 1 an et 9 mois depuis 2010, principalement en raison du relèvement de l'âge minimum légal d'ouverture des droits à la retraite issu de la réforme de 2010.

L'âge conjoncturel augmente plus lentement, de 5 mois, depuis 2016. En effet, le relèvement de l'âge minimum légal d'ouverture des droits à la retraite achève de produire ses effets à partir de cette année-là. Par ailleurs, le relèvement de l'âge légal d'annulation de la décote, qui commence à monter en charge depuis cette date, a une moindre influence, car son impact se limite à une proportion plus faible des retraités. De façon plus marginale, l'augmentation de l'âge conjoncturel de départ à la retraite est aussi portée par une légère diminution, depuis 2015, des taux de retraités entre 62 ans et 64 ans (voir fiche 16).

Entre 2004 et 2010, l'âge conjoncturel diminue de 2 mois, notamment après la mise en place des possibilités de départ anticipé à la retraite pour carrière longue (prévue par la réforme de 2003),

mais aussi sous l'effet de l'amélioration tendancielle des carrières féminines. La participation accrue des femmes au marché du travail a, en effet, permis à un nombre croissant d'entre elles d'atteindre plus jeunes la durée requise pour un départ au taux plein, et donc de partir plus tôt à la retraite.

En 2020, l'âge conjoncturel augmente dans tous les régimes. Sur le champ de l'ensemble des retraités, y compris ceux résidant à l'étranger, il s'établit à 63 ans et 4 mois au régime général (y compris les indépendants de l'ex-SSI) [*graphique 2*], soit un an de plus qu'en 2012. Il est plus faible dans les régimes de la RATP, de la SNCF et à la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG) [entre 56 ans et 59 ans]. L'âge conjoncturel de départ à la retraite a augmenté régulièrement dans tous les régimes sur les 10 dernières années au moins, hormis de façon ponctuelle dans certains régimes, où des comportements d'anticipation du départ visant à éviter de nouvelles réformes ont transitoirement abaissé les âges de départ à la retraite¹.

Le taux de retraités à 61 ans a baissé de 47 points entre les générations 1949 et 1959

Depuis l'augmentation de l'âge minimum légal d'ouverture des droits à la retraite, le taux de

1. Par exemple, en 2016 à la CNIEG ou en 2019 dans le régime de la Banque de France. Les anticipations de départ sont souvent le fait d'affiliés éligibles à un départ au titre des dispositifs prévus pour les parents de trois enfants, qui ont été progressivement mis en extinction dans les régimes de la fonction publique ou les régimes spéciaux.

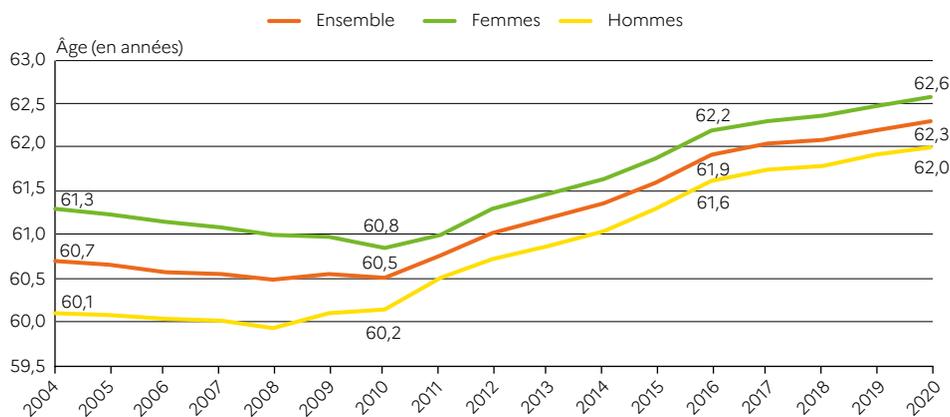
retraités à 60 ans² a reculé de 45 points, passant de 64 % en 2010 (génération 1960) à 19 % en 2020 (génération 1960) [graphique 3]. Le taux de retraités à 61 ans a lui aussi baissé, de 76 % en 2010 (génération 1949) à 29 % en 2020 (génération 1959), soit un recul de 47 points.

Les taux de retraités âgés de 62 ans à 64 ans augmentent de manière régulière entre 2004 et 2013 (graphique 4). À partir de 2014, les taux de retraités à partir de 62 ans diminuent, notamment à 62 ans (-13 points entre 2014 et 2020). La baisse des taux de retraités entre 62 ans et 64 ans pourrait être liée pour partie à la modification des

règles du cumul emploi-retraite consécutive à la réforme des retraites de 2014. Il est dorénavant nécessaire d'avoir liquidé tous ses droits à pension pour accéder aux règles de cumul libéralisé. De plus, l'activité dans le cadre d'un cumul emploi-retraite ne permet plus d'acquérir de nouveaux droits, ce qui pourrait avoir amené certains assurés à prolonger leur carrière dans le cadre de la surcote plutôt que dans celle du cumul après 2015 (voir fiche 22).

Le taux de retraités à 65 ans commence quant à lui à diminuer en 2016 : il s'établit à 86 % fin 2020, soit une baisse de 8 points par rapport à fin 2015.

Graphique 1 Âge conjoncturel moyen de départ à la retraite, selon le sexe



Champ > Personnes résidant en France, hors personnes qui ne liquident aucun droit de retraite.

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, bilan démographique.

Encadré 1 Quel indicateur pour l'âge moyen de départ à la retraite ?

Le départ à la retraite est un élément du parcours de vie des assurés. Pour cette raison, il s'étudie en suivant des cohortes d'assurés. En toute rigueur, l'âge moyen de départ à la retraite doit donc être calculé par génération, la plupart des paramètres de retraite étant, en outre, définis selon la génération.

L'approche par génération s'avère cependant limitée par le fait que l'âge moyen de départ à la retraite ne peut être calculé que lorsque les générations sont entièrement parties à la retraite. Elle nécessite donc un recul temporel important et n'est pas adaptée à un suivi rapide de la montée en charge des réformes. Pour pallier ces contraintes, un indicateur appelé « âge conjoncturel de départ à la retraite » a été défini. Pour une année donnée (l'année d'observation), il est égal à l'âge moyen de départ d'une génération fictive qui aurait, à chaque âge fin entre 50 et 70 ans, la même probabilité d'être à la retraite que la génération ayant atteint cet âge fin au cours de l'année d'observation. ●●●

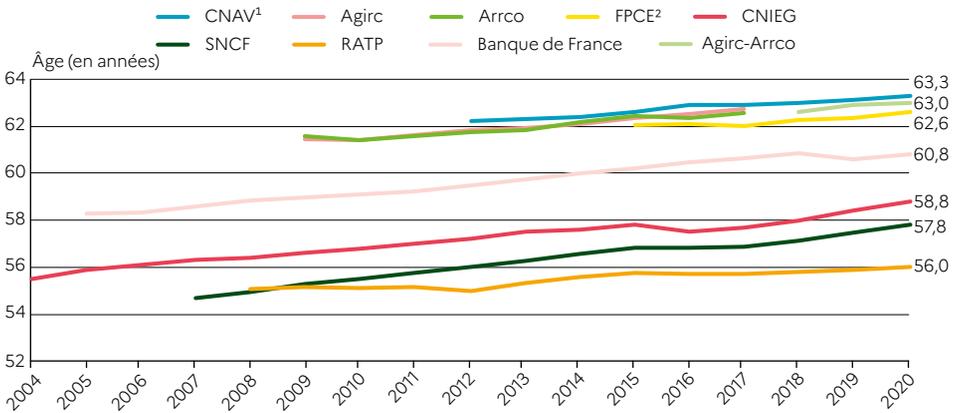
2. Le taux de retraités à un âge donné est défini comme la proportion des personnes retraitées de cet âge parmi l'ensemble des personnes de cet âge résidant en France.



Cet indicateur nécessite de disposer d'informations à la fois sur les assurés déjà retraités, mais aussi sur ceux qui ne le sont pas encore.

Si l'on ne dispose que d'informations sur les assurés déjà retraités, un âge moyen peut être calculé sur le champ des assurés partis à la retraite au cours de l'année. Il s'agit de « l'âge moyen des nouveaux retraités au moment de la liquidation ». Cet indicateur est le plus facile à calculer mais, en contrepartie, ses évolutions ne traduisent pas uniquement des modifications de comportements de départ à la retraite. Il est également sensible à des effets de composition démographique ou de calendrier des réformes. L'âge moyen des nouveaux retraités à la liquidation s'élève à 62 ans et 5 mois en 2020, soit une augmentation de 1 an et 11 mois par rapport à 2010, avant l'entrée en vigueur de la réforme des retraites adoptée cette année-là. Sur plus longue période, il a connu des fluctuations, notamment entre 2008 et 2009, après le durcissement des conditions d'éligibilité à un départ anticipé pour carrière longue.

Graphique 2 Âge conjoncturel moyen de départ à la retraite, selon le régime (y compris retraités résidant à l'étranger)



1. En 2020, la CNAV comprend également les travailleurs indépendants.
 2. Un changement méthodologique a conduit à réviser l'âge conjoncturel des fonctionnaires civils de l'État. Cet âge n'est disponible qu'à compter de 2015.
Champ > Retraités ayant perçu un droit direct, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.
Source > DREES, EACR.

Graphique 3 Taux de retraités, par âge



Lecture > Au 31 décembre 2020, 29 % des personnes résidant en France âgées de 61 ans sont retraitées.
Champ > Retraités de droit direct, résidant en France.
Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, bilan démographique.

Cette diminution s'explique, en toute vraisemblance, par le relèvement de l'âge d'annulation de la décote prévu par la réforme de 2010.

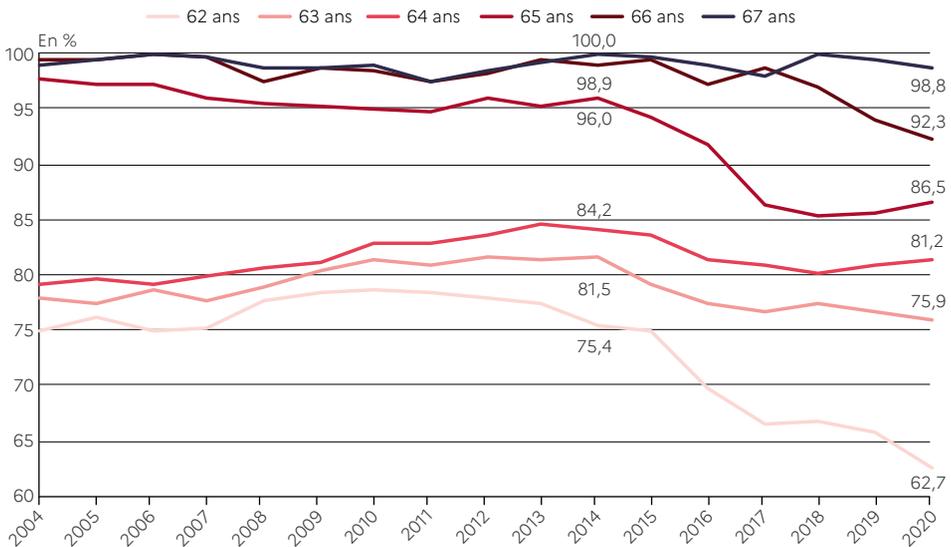
Enfin, s'agissant des départs anticipés, les taux de retraités entre 56 ans et 59 ans augmentent globalement de 2004 à 2008, en raison de l'instauration des départs anticipés pour carrière longue. Ils diminuent ensuite avec le durcissement des conditions d'éligibilité en 2009. Le relèvement de l'âge d'ouverture des droits pour les catégories actives de la fonction publique (de 55 ans à 57 ans suite à la réforme des retraites de 2010), la réforme des régimes spéciaux de 2008, l'allongement de la durée requise pour le taux plein et la création de la décote dans la fonction publique ont également contribué à la diminution progressive des taux de retraités avant 60 ans. À l'âge de 59 ans, 22 %

des personnes résidant en France étaient retraitées fin 2008, contre 6 % fin 2020.

L'âge moyen de départ à la retraite a augmenté de 1 an et 3 mois entre les générations 1949 et 1953

Pour étudier les départs à la retraite, l'approche par génération est la plus pertinente (encadré 1) et doit donc être privilégiée. Elle ne peut toutefois être menée que pour des générations qui sont presque entièrement parties à la retraite, c'est-à-dire ayant atteint au moins 66 ans (ou 67 ans pour les générations dont l'âge d'annulation de la décote excède 66 ans) à la date d'observation³. Cette approche présente donc l'inconvénient de ne pouvoir étudier que des générations qui n'ont pas ou que partiellement été touchées par la réforme des retraites de 2010.

Graphique 4 Évolution du taux de retraités par âge à partir de l'âge d'ouverture des droits



Lecture > Au 31 décembre 2020, 62,7 % des personnes résidant en France de 62 ans (ayant entre 62 ans et 62 ans et 11 mois inclus) sont retraitées.

Champ > Retraités de droit direct, résidant en France

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, bilan démographique.

³. Avant la réforme de 2010, près de 99 % des générations avaient déjà liquidé un premier droit direct de retraite à 66 ans ou avant. Cette proportion est toutefois amenée à se réduire à l'avenir, du fait de la hausse de l'âge d'annulation de la décote. Ainsi, pour la génération née en 1954, 92 % sont retraités à l'âge de 66 ans (graphique 3 et fiche 16). Pour cette raison, on considère les générations à 67 ans et non plus 66 ans à partir de celle née en 1951.

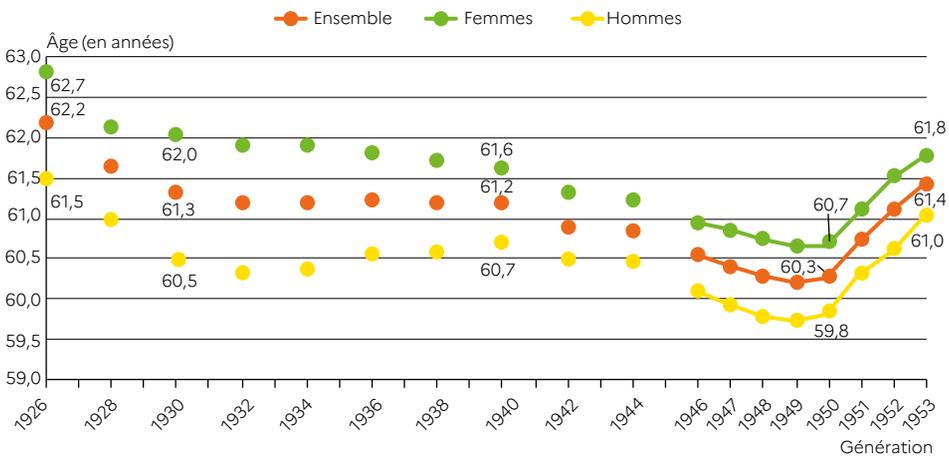
L'âge moyen de départ à la retraite baisse globalement au fil des générations nées entre 1926 et 1949, avant de remonter à partir de la génération 1950 (graphique 5). Il passe ainsi de 62 ans et 2 mois pour la génération 1926 à 60 ans et 3 mois pour la génération 1949. Il se stabilise ensuite vers 61 ans pour les personnes nées entre 1930 et 1944, et décroît plus fortement à partir de la génération 1946 et jusqu'à la génération 1949, avec l'instauration des départs anticipés pour carrière longue. À partir de la génération 1950, la hausse de l'âge moyen de départ à la retraite, sous l'effet notamment de la réforme de 2010, est rapide. Cet âge atteint 61 ans et 5 mois pour la génération 1953, soit 1 an et 3 mois de plus que la génération 1949.

Ces tendances concernent aussi bien les femmes que les hommes, mais l'écart entre les deux se réduit progressivement. Parmi les générations nées dans la première moitié des années 1930, les femmes sont ainsi parties à la retraite en moyenne un an et demi plus tard que les hommes, contre 10 mois en moyenne pour celles nées dans la première moitié des années 1940. L'écart se creuse à nouveau légèrement lors de la mise

en place des retraites anticipées pour carrière longue, dont les bénéficiaires sont en majorité des hommes (entre 10 mois et 11 mois parmi les générations nées dans la deuxième moitié des années 1940), mais il recommence à se réduire à partir de la génération 1950. Il est ainsi de 9 mois pour la génération née en 1953.

L'analyse par régime de retraite montre également une baisse de l'âge moyen de départ au fil des générations avant la réforme de 2010, au régime général et dans les régimes alignés (graphique 6). En effet, pour les personnes nées en 1950, l'âge moyen à la liquidation d'une pension à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) est de 61 ans, contre 61 ans et 8 mois pour celles nées en 1940. L'âge moyen de départ à la retraite est également en baisse à la Mutualité sociale agricole (MSA) salariés, et reste quasi stable à la Sécurité sociale pour les indépendants (SSI). À l'inverse, entre les générations 1940 et 1950, il augmente de 6 mois dans la fonction publique territoriale et hospitalière (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales [CNRACL]). Cette augmentation s'explique vraisemblablement par la réforme des

Graphique 5 Âge moyen de départ à la retraite dans le régime principal, par génération



Note > Âge atteint à la liquidation de la retraite dans le régime pour lequel la durée validée est la plus élevée. Cet âge n'est pas nécessairement celui à la première liquidation.

Lecture > L'âge moyen à la liquidation est passé de 62,2 ans pour la génération 1926 à 61,4 ans pour la génération 1953.

Champ > Retraités ayant au moins un droit direct dans un régime de base, résidant en France, pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à 66 ans. Pour les générations 1951 à 1953 : âge moyen calculé parmi les retraités vivants à 67 ans d'après le modèle ANCETRE.

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE.

retraites de 2003, qui aligne les durées d'assurance requises sur celles des salariés du secteur privé et met en place le système de décote, qui monte en charge progressivement. À partir de la génération 1950, l'âge moyen de départ à la retraite augmente dans tous les régimes.

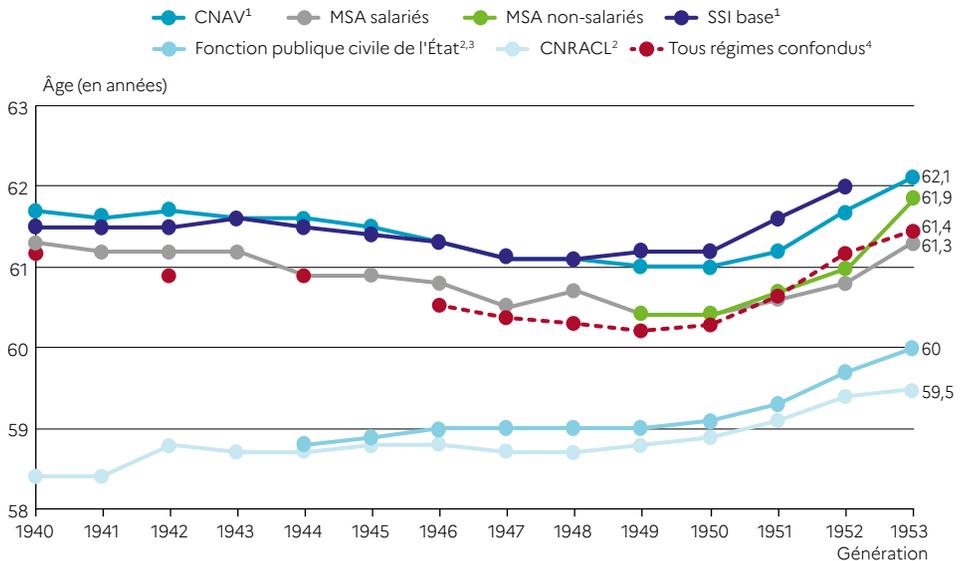
La durée moyenne passée à la retraite diminuerait légèrement entre les générations 1950 et 1953

Entre les générations 1926 et 1950, la diminution de l'âge moyen de départ à la retraite couplée à l'augmentation de l'espérance de vie

entraîne une progression de la durée moyenne espérée passée à la retraite⁴. L'augmentation au fil des générations s'arrête toutefois à partir de la génération 1951, avec le relèvement des bornes d'âge mis en œuvre par la réforme de 2010 et le ralentissement des gains d'espérance de vie⁵. Ainsi, entre les générations 1951 et 1953, chaque génération aurait une durée de retraite espérée inférieure d'environ 4 mois à la génération précédente.

La durée de retraite espérée pour la génération 1953 est de 24 années et 9 mois. Sur le long terme, cette durée moyenne reste de 4 mois plus

Graphique 6 Évolution de l'âge moyen de départ à la retraite, selon la génération et le régime de retraite



1. Pour la génération 1953, la CNAV comprend le SSI.

2. Hors fonctionnaires ayant liquidé une pension d'invalidité.

3. Les séries des âges moyens de départ pour la fonction publique civile ont été révisées sur le passé après expertise des données.

4. Il s'agit de l'âge moyen de départ à la retraite dans le régime principal, c'est-à-dire celui pour lequel la durée validée est la plus élevée. Cet âge n'est pas nécessairement celui à la première liquidation. Cet âge est calculé à partir de l'EIR et du modèle ANCETRE, contrairement aux données par caisses issues de l'EACR.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique.

Champ > Retraités titulaires d'une pension de droit direct, âgés de 66 ans (ou de 67 ans pour les générations 1951 à 1953), vivants au 31 décembre de l'année des 66 ans (ou des 67 ans pour les générations 1951 à 1953) et résidant en France pour ce qui concerne la ligne « Tous régimes confondus ».

Sources > DREES, EIR 2016, EACR, modèle ANCETRE.

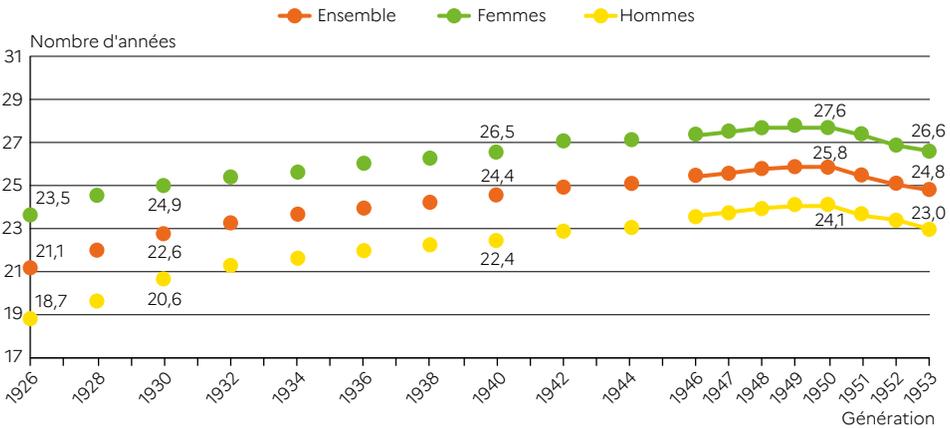
4. La durée moyenne de retraite par génération est calculée en tenant compte de l'espérance de vie à 60 ans par génération, fondée sur le scénario central de mortalité des projections démographiques de l'Insee de 2021. Il s'agit, en toute rigueur, d'une « espérance de durée » à la retraite, car elle dépend de la réalisation de la baisse de la mortalité projetée jusqu'à l'âge de décès des générations concernées.

5. Les projections démographiques de l'Insee publiées en 2021 présentent un gain d'espérance de vie plus faible que celles publiées en 2016 qui ont été utilisées dans les éditions précédentes de cet ouvrage.

élevée par rapport à la génération 1940 (2 mois pour les femmes et 7 mois pour les hommes), et de 3 ans et 8 mois par rapport à la génération 1926. Bien que les femmes partent à la retraite en moyenne après les hommes, elles vivent plus

longtemps, de sorte que leur durée espérée de retraite est supérieure : en moyenne, les femmes nées en 1953 passeront 26 années et 7 mois à la retraite, contre 23 années pour les hommes de la même génération (graphique 7). ■

Graphique 7 Espérance de durée de retraite, par génération, en nombre d'années



Note > La durée de retraite par génération est calculée comme suit : 60 + espérance de vie à 60 ans – âge moyen de départ à la retraite de la génération (sur le champ des personnes vivantes à 66 ans pour les générations 1950 et précédentes, et à 67 ans pour les générations 1951 et suivantes). Le scénario de mortalité retenu est le scénario central des projections démographiques de l'Insee de 2021.

Lecture > La durée moyenne passée à la retraite serait de 22,6 années pour la génération 1930, avec 24,9 années pour les femmes et 20,6 années pour les hommes.

Champ > Retraités de droit direct, résidant en France, pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à 66 ans (pour les générations 1950 et avant) et à 67 ans (pour les générations 1951 à 1953).

Sources > DREES, EIR et modèle ANCETRE ; Insee, projections démographiques 2021.

Pour en savoir plus

- > Données historiques dans l'espace Open Data : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr>.
- > **Algava, E. et Blanpain, N.** (2021, novembre). 68,1 millions d'habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée. Insee, *Insee Première*, 1881.
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)** (2021, juin). *Évolutions et perspectives des retraites en France. Rapport annuel*.
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)** (2016, mai). Séance du 25 mai 2016. La retraite dans la fonction publique et les autres régimes spéciaux (documents 3, 4, 5 et 9).
- > **Di Porto, A.** (2015, novembre). Évolution de l'âge de départ à la retraite : interpréter les indicateurs. CNAV, *Cadr@ge*, 30.
- > **Senghor, H.** (2017, mars). Les départs à la retraite dans la fonction publique : la décote concerne davantage les catégories actives. DREES, *Études et Résultats*, 1001.